



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Propos tenus par un archevêque le 15 juillet 2018

Question écrite n° 11671

Texte de la question

M. François Cormier-Bouligeon attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur les propos tenus par un archevêque le 15 juillet 2018. Ce jour-là, la station de radio publique France Culture a diffusé, comme chaque dimanche, la messe chrétienne. Il est effectivement normal que le service public diffuse les offices religieux, à destination des citoyens croyants. La loi du 9 décembre 1905 protège cette liberté de croire. Mais le 15 juillet 2018, à l'occasion la messe radiodiffusée sur une chaîne du service public, un archevêque s'est livré à un discours particulièrement choquant, affirmant pour commencer au sujet de l'homosexualité que « le mariage pour tous peut bien exister, ce ne sera jamais qu'une amitié », au mépris de lois que la représentation nationale a votées. De façon toujours plus ignominieuse, il a, sur une radio du service public, affirmé que « l'avortement est le crime le plus abominable qui soit, car la victime n'a même pas la possibilité de crier sa souffrance », avouant avoir pleuré « en voyant conduire au Panthéon de la République le corps de celle qui a permis la légalisation de l'avortement », et osant une terrible comparaison avec les camps de la mort et la « pureté de la race ». S'exprimant de façon radicalisée sur des lois majeures de la République votées par les représentants de la Nation, il a bafoué la loi de 1905, en particulier son article 35 qui condamne la provocation à résister à l'application des lois. Il n'y a qu'une loi en France : celle de la République. Par conséquent, il lui demande quelle réponse le Gouvernement entend donner quand un responsable religieux s'exprime ainsi sur l'antenne qui lui est offerte par le service public.

Données clés

Auteur : [M. François Cormier-Bouligeon](#)

Circonscription : Cher (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11671

Rubrique : Religions et cultes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 août 2018](#), page 7064

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)